

# DELIBERATION DU BUREAU DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

## SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre à 18h00, le Bureau dûment convoqué, par courrier électronique du 19 septembre, s'est réuni en session ordinaire, au siège administratif à Albi, sous la Présidence de Jean-Luc ESPITALIER

**Objet :** Gestion LEADER 2023

**Référence :** Dbur 2023.4

Membres en exercice : 12

Membres présents : 7

Voix délibératives : 7

**Membres présents :** Jean-Marc BALARAN, Bernard BOUVIER, J-Claude CLERGUE, J-Luc ESPITALIER, Guy GAVALDA, Didier SOMEN, Myriam VIGROUX

**Membres excusés :** Sylvian CALS, J-Luc CANTALOUBE, Patrick CARAYON, Christian PUECH, Marie-Claude ROLLAND

**Autres personnes présentes sans voix délibérative :** Antoine BOUTONNE, Laurine CHANTEREAU, Justine CHOLLET, Dominique DECLERCQ PUYPE, Julien FRAT,

**Autres personnes excusées sans voix délibérative :** Michel REYNES,

Vu la délibération du Comité Syndical du 09 septembre 2020, qui donne délégation au bureau pour les demandes de financement, sur les dossiers du Syndicat, au titre des Fonds Européens, de l'Etat, de la Région et du Département, ou de tout autre organisme d'intérêt public,

Vu la convention signée entre le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides (GAL), la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée (autorité de gestion) et l'Agence de Services et de Paiement (organisme payeur) en date du 18 juillet 2016 et la fiche-action 5 annexée intitulée *Animation, gestion, communication*, évaluation

Vu le formulaire de demande Leader au titre de l'opération « Gestion LEADER 2023 »,

**Le bureau, après en avoir délibéré**, à l'unanimité des membres présents,

- approuve le contenu de l'opération « Gestion LEADER 2023 » pour un montant prévisionnel de **60 241.94 €**
- approuve le plan de financement suivant :
  - Région : 12 048.39 €
  - Autofinancement : 12 048.39 €
  - FEADER (Leader) : 36 145.16 €
- sollicite le concours du FEADER au titre du programme LEADER à hauteur de **36 145.16 €**
- mandate le Président pour signer le formulaire de demande Leader, pour inscription au prochain Comité de Programmation.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents.

**Certifié conforme,  
Le Président, J-Luc ESPITALIER**

